



## II. DETERMINATION DES FRAIS D'OBTENTION

Ligne	<b>Frais d'obtention de l'année 2022 (en cas de déduction forfaitaire, passer à la ligne 50)</b>			
33	<b>Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2022</b>			
34	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant
35				
36				
37				
38	<b>Étalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation</b>			
39	Fraction des dépenses importantes de l'année 2022 (selon détail ligne 57) _____			
40	Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) année(s) : ____)			
41	<b>Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire</b>			
42	Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____			
43	Electricité, chauffage, taxe d'eau _____			
44	Divers (fournir détails en annexe) _____			
45	<b>Amortissement</b>			
46	Désignation du bien	Taux	Valeur à amortir	Amortissement
47				
48				
49	Total :			→
50	<b>Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention</b> <sup>7)</sup>			Sous-total:
51	La déduction forfaitaire est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 €			<input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui
52	Intérêts de dettes _____			
53	Rentes et charges permanentes _____			
54	Frais de gérance _____			
55	Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures _____			
56	Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 67) :			
57	Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2022 pour lesquelles l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2022 est à reporter à la ligne 39.			
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant
58				
59				
60				
61	Total des dépenses importantes :			
62	<b>Détail des dettes, des arrrages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 52 et 53)</b>			
	Nom de la banque ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente	Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés
63				
64				
65	Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :			
66	Recettes de location (ligne 22) _____			+
67	Frais d'obtention (ligne 56) _____			-
68	Revenus locatifs nets (ligne 66 - ligne 67) _____			=
69	Exemption 50% des revenus locatifs nets (art. 115, no 22a L.I.R.) _____			-
70	Revenu net commun (à reporter à la page 2 de la déclaration modèle 200F, colonne 5) _____			=